



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Perpignan, le 6 août 2026

Communiqué de presse

PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ÉVOLUTION ET PROLONGATION DE CERTAINES RESTRICTIONS

L'état des ressources en eau du département fait l'objet d'un suivi constant par l'ensemble des partenaires impliqués dans sa gestion : services de l'État, syndicats, collectivités et usagers réunis au sein du comité de la ressource en eau.

Ce comité, réuni le 29 juillet, a permis de faire le bilan de l'état actuel de la ressource en eau et de partager le constat d'un été chaud et particulièrement sec, et de prévisions peu favorables à une amélioration sur la quasi-totalité du département. Les tensions sur la ressource en eau s'accroissent, notamment à cause du manque de précipitations.

Malgré des débits soutenus au printemps grâce aux pluies hivernales, les cours d'eau enregistrent une baisse généralisée sur l'ensemble du département. Les vagues de chaleur actuelles, combinées à la hausse des prélèvements estivaux, accélèrent nettement l'étiage des eaux superficielles. Du côté des eaux souterraines, la période de vidange des nappes est bien engagée : malgré un répit en début d'année, les niveaux baissent régulièrement et la situation reste contrastée selon les secteurs, appelant à la vigilance.

Dans ce contexte de prévisions météorologiques défavorables, après consultation des membres du Comité Ressource en Eau, le préfet des Pyrénées-Orientales a décidé d'aménager les mesures de restriction des usages de l'eau, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'environnement.

Afin de préserver la ressource et d'anticiper au mieux la suite de la saison, il a été décidé de passer le secteur du **Tech** en **Alerte renforcée**, tandis que la vallée de la **Castellane** passe en **Alerte**. Pour les nappes souterraines, le constat est similaire : les nappes du Tech sont placées en **Alerte renforcée** et les nappes de la Têt amont basculent en **Vigilance**.

Compte tenu de la situation hydrologique susceptible d'évoluer, les réunions des Comités Ressource en Eau sont maintenues cet été en présentiel afin de permettre une réaction accrue face aux changements de tendance. La prochaine étant prévue pour le 14 août prochain.

Un nouvel arrêté préfectoral fixant ces niveaux et encadrant les usages de l'eau a donc été pris. Il est valable jusqu'au **30 septembre 2026 inclus**.

Au-delà de ces mesures, les utilisateurs sont appelés à continuer d'adopter un comportement responsable et économe en matière d'utilisation de l'eau. Il est nécessaire de maintenir ces efforts collectivement dans le but de préserver la ressource en eau et de sécuriser les usages pour l'été à venir.

Des campagnes de contrôle du respect de ces mesures sont régulièrement conduites par les services de l'État.

Les modalités de mise en œuvre de toutes ces mesures ainsi que la liste des communes concernées sont précisées dans l'arrêté préfectoral consultable sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-Pêche/Reglementation-de-l-Eau/Secheresse/Point-sur-la-situation-et-sur-les-restrictions-d-usages-de-eau>

La situation restant fragile, des mesures complémentaires pourraient être mises en place dans les semaines à venir, toujours en concertation avec les secteurs utilisateurs.